

Utilisation du territoire 2006 - 2014 dans les Deux-Sèvres Une progression modérée des surfaces artificialisées

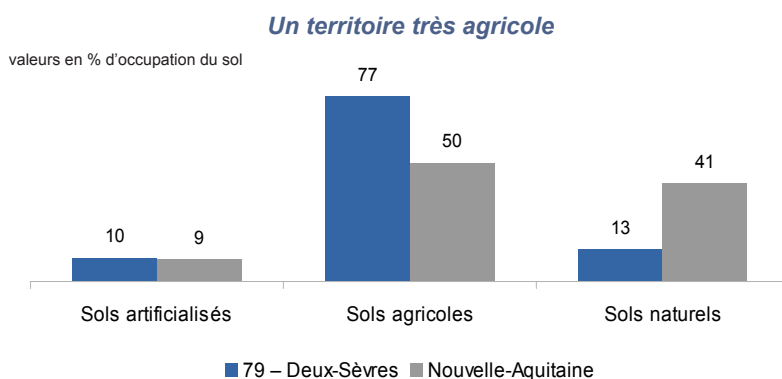
L'agriculture occupe toujours une large part de la surface dans un département moins concerné que d'autres par l'artificialisation. Le déclin de l'élevage se traduit par une réduction sensible des surfaces fourragères au profit des grandes cultures.

Avec une surface dépassant légèrement 600 000 hectares, les Deux-Sèvres sont un département de taille moyenne (44^e rang des départements français). C'est un territoire très agricole puisque les sols consacrés à cette activité couvrent environ 460 000 hectares soit plus des trois-quarts de sa surface contre seulement la moitié pour la région. A contrario, la part des sols naturels y est très faible (13 %), celle des sols artificialisés est de 10 %, légèrement au dessus de la valeur régionale.

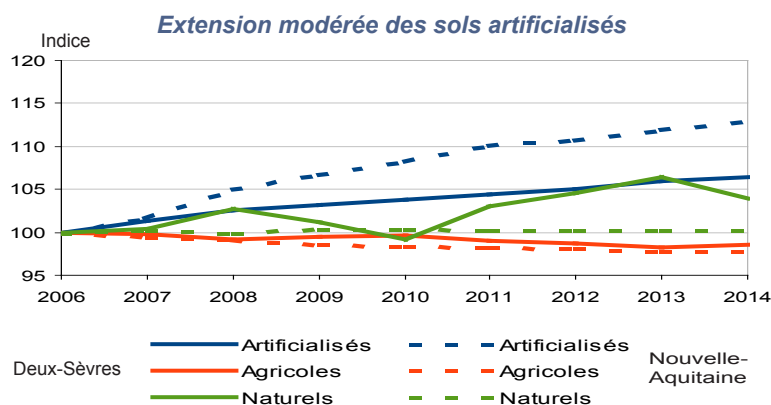
Sur la période allant de 2006 à 2014, la progression des surfaces artificialisées a été plus limitée que dans le reste de la région. Elle s'est faite au détriment des sols agricoles qui ont perdu 6 800 hectares soit un peu plus de 1 % de leur surface. La part des sols naturels a quant à elle, un peu augmenté.

Les sols agricoles reculent mais moins qu'au niveau de la région

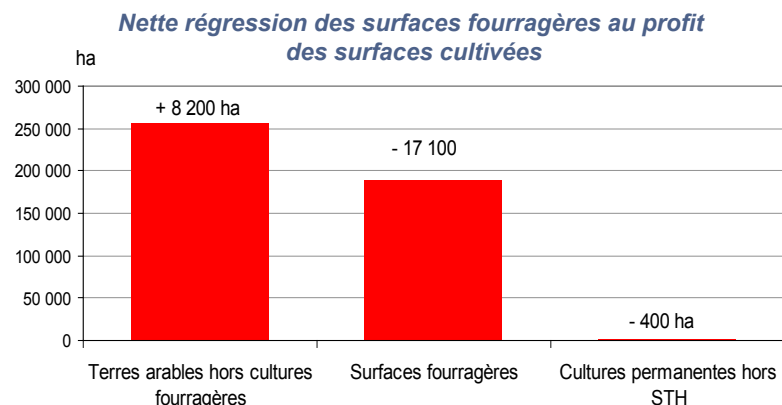
En huit ans, le recul de la surface agricole utilisée par les exploitations ayant leur siège dans le département a approché 9 200 hectares. Cette évolution résulte d'une réduction des surfaces fourragères (- 17 100 hectares) compensée seulement en partie par une progression des terres arables (8 200 hectares). Cette conversion accompagne la réorientation d'exploitations d'élevage vers la production de céréales oléagineux ou protéagineux. Les autres cultures permanentes principalement, des vergers, représentent moins de 1 % de la SAU du département. Elles ont régressé de 400 hectares entre 2006 et 2014.



Source SAA 2014



Source : SAA 2006 à 2014

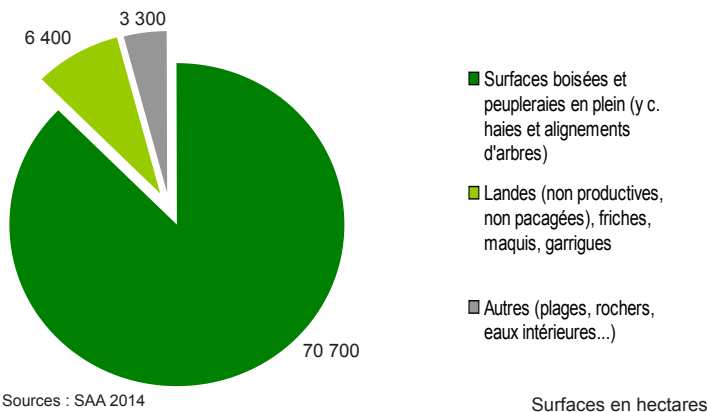


Source : SAA 2006 et 2014

Progression de la surface en sols naturels

La statistique agricole annuelle estime que la surface en sols naturels a augmenté de 3 000 hectares et attribue cette évolution à une progression des landes et des friches qu'on ne peut pas relier à un phénomène de déprise agricole. Malgré cela, les sols naturels couvrent moins de 81 000 hectares et ne représentent qu'une faible part du territoire départemental.

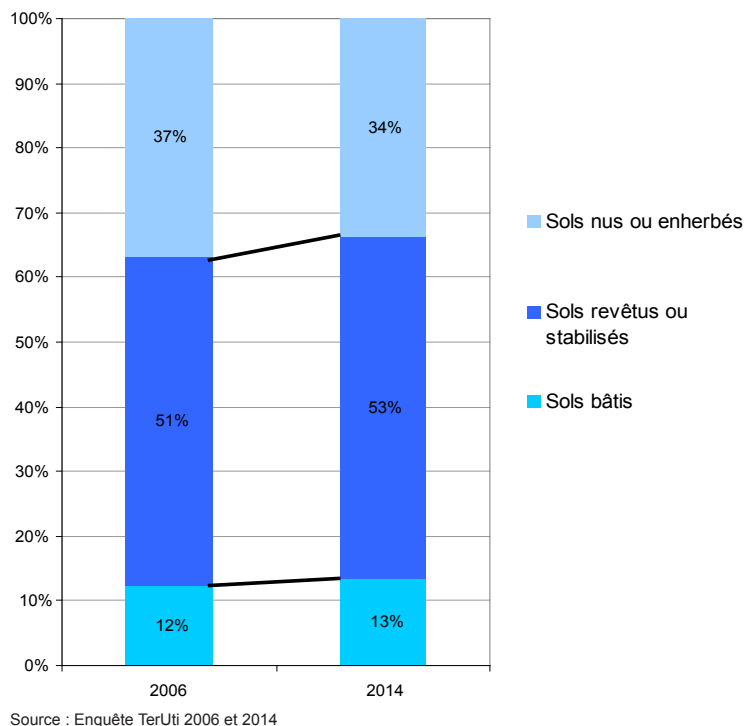
Une faible surface en sols naturels, boisée pour l'essentiel



3 700 hectares de sols artificialisés de plus en huit ans

En 2014, les sols artificialisés occupaient une surface légèrement inférieure à 61 000 hectares dans les Deux-Sèvres. L'enquête TerUti classe les sols artificialisés en trois catégories (sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés, sols nus ou enherbés) et permet d'estimer la part relative de chaque catégorie. Les deux premières correspondent à des sols imperméabilisés. Leur part est prépondérante, 66 % en 2014. Toutefois, les sols nus ou enherbés occupent une part non négligeable de la surface artificialisée. Depuis 2006, la statistique agricole annuelle estime l'augmentation de la surface artificialisée départementale à 6,5 % soit 3 700 hectares alors que, pour l'INSEE, la population départementale a crû de 5 %. Dans ce département, la part des sols imperméabilisés a progressé, celle des sols nus ou enherbés a, au contraire, diminué. La surface artificialisée moyenne par habitant a atteint 1 600 m² en 2014.

Progression de la part des sols imperméabilisés



Perspectives d'évolution

À l'horizon 2040, la population des Deux-Sèvres devrait compter 47 000 habitants de plus qu'en 2014*. Cette augmentation limite les possibilités de réduire le rythme de l'artificialisation. Si la surface moyenne par habitant ne progressait pas, la surface agricole et naturelle devant changer d'orientation serait de 8 000 hectares. Cette hypothèse est toutefois légèrement optimiste au regard de l'évolution constatée entre 2006 et 2014. Sur la base d'une artificialisation augmentant 1,2 fois plus vite que la population, la surface supplémentaire, à prendre sur la surface agricole ou la surface naturelle, serait de 10 000 hectares et la surface artificialisée moyenne par habitant passerait alors à 1 670 m².

* Les projections de population sont issues scénario dit « central » du modèle Omphale 2010 de l'INSEE et correspondent à un prolongement des tendances démographiques récentes.

©AGRESTE
2016
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draafp://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT
Directrice de publication : Valérie ISABELLE
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Jean-Jacques SAMZUN
Composition- Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

